



CSASD 1^{er} février 2023

Déclaration liminaire UNSA Education

Madame la Directrice académique,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et messieurs les membres du CSASD,

Nous espérons que cette nouvelle année marquerait enfin un renouveau du dialogue social au sein des nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique 2019 ainsi que la prise en compte par notre employeur des enjeux majeurs de nos professions. Notamment en termes de conditions de travail, d'attractivité et surtout d'une revalorisation incontournable. Notre service public d'éducation, comme d'autres services publics, est au bord de la rupture et sans actions majeures de la part de notre employeur, il est fort à craindre que celui-ci se transforme en effondrement !

Dans un climat de mécontentement général encore dégradé, l'instance d'aujourd'hui revient sur la carte scolaire 1^{er} degré, essentielle pour l'ensemble des collègues ainsi que pour les familles et les communes. Nous nous opposons à la plupart des fermetures annoncées la semaine dernière, et le solde négatif de 20 postes. Les travaux se sont poursuivis ces 7 derniers jours, c'est pourquoi, nous espérons, Madame la Directrice académique, que vous allez revenir sur les près de 70 fermetures annoncées et procéder également aux ouvertures nécessaires. Nous regrettons également que les ouvertures de postes de CPC se fassent au détriment des postes devant élèves.

Dans le 2nd degré, on peut s'étonner qu'une perte départementale de 6 élèves justifie celle de 42 heures-poste sur les DHG, parallèlement à une hausse de 26 HSA. Situation non encore évoquée puisque le 2nd degré, lui, ne bénéficie pas de groupe de travail. Cette baisse

de DHG qui impacte de nombreux établissements va encore dégrader les conditions de travail des collègues, obligeant certains d'entre eux à enseigner sur 2, et de plus en plus sur 3 établissements.

La baisse démographique aurait pu être, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, l'occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe. Mais non ! Le projet de loi de finances impose, dans la continuité des années précédentes, de fermer encore des postes. 21 élèves par classe de collège, c'est le standard de la plupart des pays de l'Union Européenne. Un chiffre qui fait rêver nos collègues sur le terrain ! Avec 42 heures-poste perdues pour le second degré dans notre département, nous demeurerons donc sur ce sujet dans le domaine du rêve. Il ne s'agirait tout de même pas de laisser aux jeunes Saône-et-Loiriens les moyens de réussir !

De plus, pour nos collèges, le ministre a décidé de renouer avec la mauvaise habitude de son prédécesseur en détaillant, le 4 janvier à la télévision, des mesures visant à rehausser le niveau des élèves en français et en mathématiques. Elles consistent en une généralisation du dispositif « Devoirs faits » pour tous les élèves de 6ème mais aussi en la présence de professeurs des écoles qui, avec des groupes de petits niveaux, approfondiraient les acquis pour les uns et renforceraient les savoirs pour les autres en français et en mathématiques. Que d'aberrations !

Dans la foulée, quelques jours plus tard, ont été annoncées, avec toute la bienveillance caractérisant les annonces ministérielles concernant les personnels de l'Education nationale, la suppression d'une heure de technologie au profit d'une heure d'approfondissement ou de renforcement en français ou en maths (au passage, notons que « fromage ou dessert », il faudra choisir...).

Annoncer des « mesures » sur le niveau 6ème très difficilement applicables compte tenu, notamment, du nombre élevé d'élèves par classe, de la surcharge de travail et d'HSA des collègues, et honteusement financées sur le dos de la technologie, voilà toute l'ambition du gouvernement pour notre collège ! « Déshabiller Pierre pour habiller Paul » a décidément la vie dure dans notre système éducatif... Et la technologie est cette fois encore la matière qui en fait les frais, après l'amputation de 30mn en 3^{ème} en 2016.

Personne n'est dupe : la technologie paie les pots cassés de la désaffection constatée aux concours de l'Education nationale et qui ne cesse de s'aggraver. Il est tellement plus simple de fermer un enseignement sur un niveau que de prendre le taureau par les cornes et de lancer une vraie politique de recrutement pour notre école... Mais pour cela, il faut du courage, de l'ambition et ... des moyens !

Justement, puisque nous évoquons les moyens, il s'avère que beaucoup de collègues de technologie se retrouvent ipso facto en sous-service dans leur établissement à cause de cette réforme. Où vont-ils pouvoir compléter leur service vu leur nombre ?

Le bloc sciences, dont fait partie la technologie en 6ème, sera de facto affaibli à l'heure où notre pays manque de techniciens, d'ingénieurs et de scientifiques et où le vivier de recrutement post- bac se tarit dans certaines filières. Contrairement à ce qu'annonce le ministre, il serait illusoire de penser que l'enseignement de technologie puisse être renforcé en 5ème, 4ème ou en 3ème ou alors en enlevant des heures à d'autres disciplines, ce qui serait inacceptable. La pratique du «habiller Paul en déshabillant Pierre » n'a jamais constitué une politique progressiste pour l'éducation.

Pourtant, des enjeux importants existent : citons-en un qui met aujourd'hui trop d'enfants et de personnels en souffrance, celui de l'école inclusive. À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat son fonctionnement et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents. Ainsi si on peut se féliciter de l'ouverture de 2

dispositifs ULIS dans notre département, comment réussir l'inclusion dans des classes de 4° à 30 à Marcigny, ou 28 à Bourbon Lancy ? Comment assurer convenablement l'accueil de primo-arrivants à La Croix-Menée au Creusot dans des classes à 30 ?

Notre système éducatif vit donc de multiples crises, qui font écho aux crises démocratique, énergétique, sanitaire et avant tout climatique subies par le pays. Pour l'UNSA Education, protéger notre service public d'Éducation est une priorité, pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École, mais aussi, et avant tout, pour réussir la démocratisation de l'école et accroître le niveau général de formation.

Merci de votre attention.

Pour l'UNSA Education, Ophélie Blanc, Nadège Buguet, Vincent Perrot